



Le 1^{er} mardi d'avril, Journée du travail invisible :

Parce que le travail invisible, ça compte !

Le 1^{er} mardi d'avril 2001, l'Afeas crée la ***Journée du travail invisible***. Depuis, cette journée annuelle de sensibilisation se veut un cri du cœur collectif pour souligner l'absence de mesures de reconnaissance du travail «invisible» ou non rémunéré.

Selon l'Afeas, la non reconnaissance du travail invisible est un des facteurs des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. C'est aussi un des facteurs de la pauvreté des femmes au moment où elles prennent soin des enfants et des proches en perte d'autonomie, malades et handicapées. Cette pauvreté des mères et des aidantes se répercute aussi lors de leur retraite.

**À défaut d'être reconnu formellement
par les gouvernements,
le travail non rémunéré, dit «invisible»,
a sa journée annuelle depuis 2001, grâce
à l'initiative de l'Afeas et de ses membres.**



Une campagne annuelle

En 2001, lors de la première journée du travail invisible, l'Afeas sensibilise le public à la valeur sociale et économique du travail invisible et à la nécessité de le comptabiliser dans le Produit intérieur brut (PIB). Elle demande de répondre à la question 33 du Recensement de mai 2001 sur les activités auprès des enfants et des proches âgés.

En 2002, l'Afeas souligne le travail d'amour et de devoir des femmes, et des hommes, au sein de la famille. Les témoignages concrets d'une mère et d'un aidant permettent de mieux comprendre les implications de ces responsabilités sur les différents aspects de leur vie et l'ampleur des tâches qui y sont reliées.

En 2003, l'Afeas met la conciliation famille-travail au cœur de la troisième campagne qui se déroule en pleine campagne électorale québécoise. Elle soulève aussi les difficultés qui y sont reliées, en l'absence de mesures adéquates.

En 2004, l'Afeas fait connaître ses revendications pour les parents et les aidantes et aidants. À ce titre, elle demande l'instauration de prestation de maternité, de paternité et parentales, et ce, même si la personne n'est pas sur le marché du travail dans l'année qui précède la naissance ou de l'adoption d'un enfant. L'Afeas demande aussi des services de santé à domicile en quantité suffisante et des prestations d'aide aux proches pour les personnes qui s'absentent du travail pour aider un membre de la famille ayant une maladie ou un accident grave.

En 2005, l'Afeas interpelle le ministre des Finances du Québec pour qu'il investisse de l'argent neuf dans le Régime québécois d'assurance parentale prévu pour janvier 2006.

En 2006, l'Afeas demande au gouvernement du Québec d'intégrer au Régime québécois d'assurance parentale deux mesures : une prestation universelle pour les parents exclus du régime et une prestation d'aide aux proches pour les aidantes et aidants. De plus, l'Afeas demande à la population québécoise et canadienne de répondre à la question 33 du Recensement 2006. Par ailleurs, elle demande à la ministre canadienne de la Condition féminine de demander à Statistique Canada une évaluation du travail non rémunéré car les dernières données datent de 1992.

En 2007, l'Afeas se mobilise pour obtenir 50 000 signatures d'appui à ses revendications pour les mères exclues du Régime québécois d'assurance parentale lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et pour les aidantes et aidants lorsqu'ils se retirent du marché du travail pour aider un proche. Le 30 novembre 2007, l'Afeas remet les 36 007 signatures reçues au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui promet d'analyser la situation et de regarder des solutions.

En 2008, l'Afeas souligne le travail des mères, des pères et des aidantes et des aidants. Elle réitère que pour les soutenir, il faut mettre en place une politique de conciliation famille-travail-études cohérente, c'est-à-dire qu'elle permette l'harmonisation des programmes et des mesures provenant des différents ministères.

En 2009, l'Afeas réitère l'importance pour le Québec et le Canada d'évaluer le travail non rémunéré au sein de la famille et de la comptabiliser au Produit intérieur brut (PIB), comme ils se sont engagés à le faire lors de la Conférence internationale sur les femmes, à Beijing. Particulièrement, en temps de récession, le travail des familles, surtout celui des femmes, augmentera. Comment les aider si nos gouvernements n'en tiennent pas compte?

En 2010, à la demande de l'Afeas, la Chambre des communes, à Ottawa, adopté à l'unanimité une motion afin d'instaurer, le premier mardi d'avril, une Journée du travail invisible canadienne pour reconnaître l'apport de ce travail effectué par les femmes au sein de la famille et de la société.

Une campagne à travers le Québec

Chaque année, lors de la **Journée du travail invisible**, l'Afeas poursuit sa sensibilisation de la population de même que des décideurs et décideuses en réitérant « *que la non reconnaissance du travail invisible est une des facteurs majeurs de l'inégalité toujours persistante entre les femmes et les hommes* ». Cette Journée veut attirer l'attention sur le travail invisible pour permettre des prises de conscience sur l'ampleur de ce travail et la mise en place de mesures pour aider les personnes qui l'effectuent.

Pour souligner cette journée annuelle, les 12 000 membres de l'Afeas sont invitées à mobiliser leurs communautés en organisant des petits groupes de discussion et des événements grand public. Chez elles, les membres sont invitées à ne pas effectuer le travail invisible habituel (sauf les tâches « essentielles » comme allaiter le petit dernier ou changer les couches) pour montrer son ampleur dans la famille et à poser une affiche devant leur maison pour signifier que « *Le travail invisible, ça compte !* ».

Petit-à-petit le concept de *travail invisible* et l'importance de ce travail font leur chemin; ils sont mieux compris de la population et des décideurs et décideuses.



La **Journée du travail invisible** est une initiative de l'Afeas depuis le 1^{er} mardi d'avril 2001.

Pour plus d'information : www.afeas.qc.ca – Dossiers prioritaires ou cornellier@afeas.qc.ca

Afeas : 5999, rue de Marseille, Montréal, Québec, H1N 1K6

Téléphone : (514) 251-1636 – Télécopieur : (514) 251-9023 -- info@afeas.qc.ca – www.afeas.qc.ca